

Jour de séance 10

le mercredi 20 novembre 2013

10 h

Prière.

Le premier ministre accueille à la Chambre S.E. l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Canada, M. Werner Wnendt.

L'hon. M. Lifford dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Un examen des dispositions et de l'application de la Loi sur les caisses populaires, octobre 2013*.

M. Albert donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 28 novembre 2013, appuyé par M. Doucet, il proposera ce qui suit :

ATTENDU QUE le gouvernement Alward a échoué dans ses efforts de relever les défis économiques auxquels doit faire face la province;

ATTENDU QUE le gouvernement Alward n'a pas réussi à stimuler la création d'emplois et à s'attaquer au problème du chômage;

ATTENDU QUE des milliers de Néo-Brunswickois ont dû quitter la province pour se trouver de l'emploi ailleurs;

ATTENDU QUE le premier ministre n'a pas présenté une stratégie globale pour le développement économique de la province;

ATTENDU QUE les données de Statistique Canada ont révélé que presque tous les indicateurs économiques pour le Nouveau-Brunswick se trouvent bien en dessous de la moyenne nationale;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU QUE l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel pour son manque de résultats pour ce qui est de faire croître l'économie, de s'attaquer au chômage et de créer des emplois.

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Boudreau, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le jeudi 21 novembre 2013, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 10, 4 et 5.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture du projet de loi 11 soit appelée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi concernant la pension de retraite au titre de la Loi sur la pension de retraite dans les services publics*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Le président de la Chambre interrompt les délibérations et rappelle aux parlementaires que mettre en doute l'honnêteté de leurs pairs, même s'ils citent un passage d'une lettre, est non parlementaire.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h.